Zone humide n°124

Nom de la zone humide : Ripisylve de l'Alzon entre la Vielle et St-Bauzille-de-Putois

Commune : MONTOULIEU - Vallée de l'Alzon (3)

Visite : entité visitée (observations de terrain disponibles)

Superficie : 24.13 hectares

Commentaire :

Typologie : Ripisylve (1)

Sol caractéristique des zones humides : non

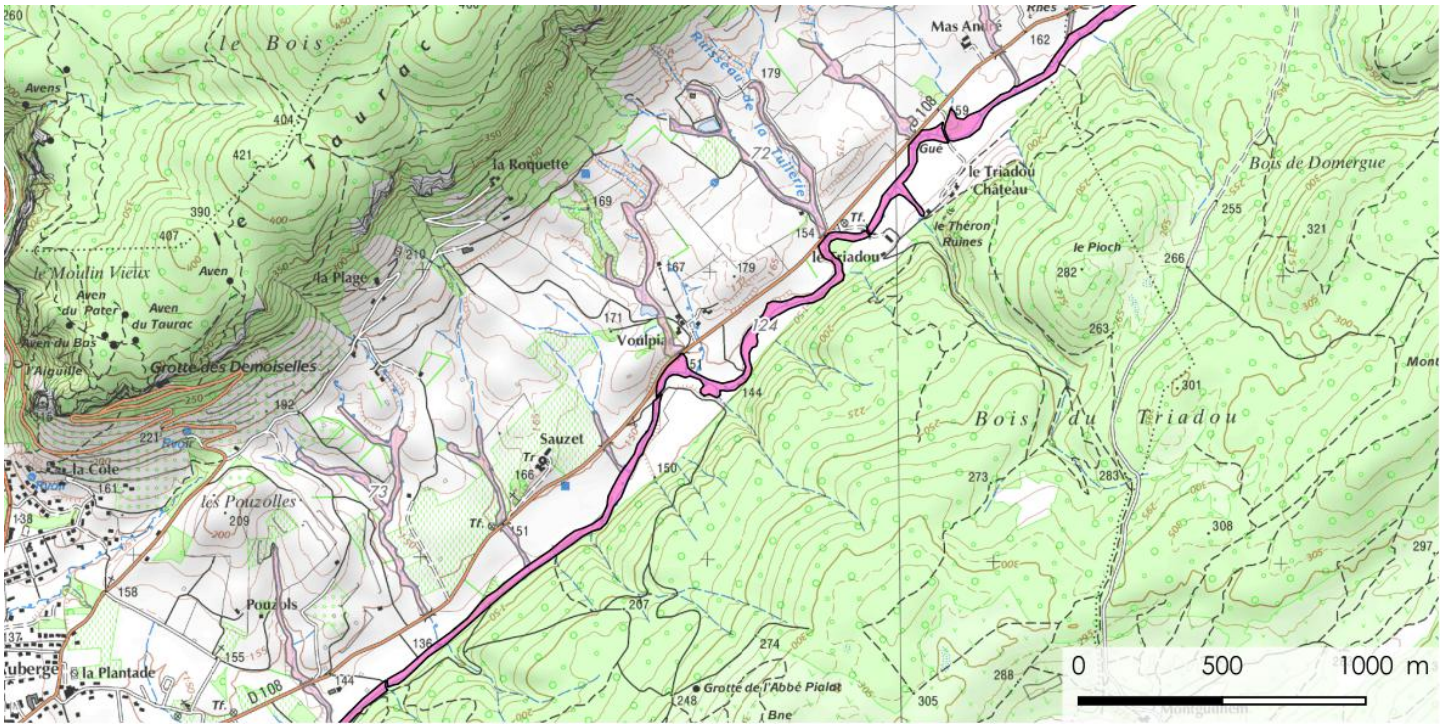
Habitat caractéristique des zones humides : oui

Etat global de la zone humide : bon

Note globale des fonctions : Modéré

Note globale des pressions : Modéré

Priorisation d'intervention de la collectivité publique : Fort



Zone humide n°124

Enjeux pour les fonctions des zones humides :

Fonction hydraulique/hydrologique :

E1 : Fonction observée (lit mineur non incisé et absence de berges abruptes)
E2 : Non concerné (submersion constatée, selon la couche TRI_BEZI_INONDABLE)
E3 : Fonction assurée (zone humide incluse dans une zone inondable selon l'Atlas des Zones Inondables)
E4 : Fonction observée (végétation arborée dense - dissipation de l'énergie de crue)
E5 : Fonction assurée (zone humide située en amont de bassin versant, sur des cours d'eau de classe 5 ou 6 selon la BD CARTHAGE)
E6 : Non observé (traces d'hydromorphie dans les 50 cm - soutien d'étiage)
E7 : Fonction assurée (zone humide incluse dans un secteur répertoré d'érosion ou d'atterrissement)
E16 : Non concerné (zone humide dans une zon d'expansion de crues - ZEC)

Fonction physique/biogéochimique :

E8 : Fonction observée (végétation participant à l'épuration)
E9 : Non concerné (présence d'horizon histique selon la BD SOL-LR)
E10 : Fonction assurée (qualité du contexte piscicole jugé Bon à Très bon selon le SANDRE)

Fonction biologique/écologique :

E11 : Fonction observée (état des masses d'eau superficielles - carto)
E12 : Non concerné (intersection avec segment de classement de continuité écologique - liste 1)
E13 : Non concerné (intersection avec une ZNIEFF)
E14 : Non concerné (présence d'espèces végétales à enjeu local de conservation notable)
E15 : Fonction assurée (présence d'espèces animales à enjeu local de conservation notable)

Critères de pondération de la note des enjeux :

ECP1 : x 2 (surface > 1 ha)
ECP2 : x 1 (continuité géographique)
ECP3 : x 1 (hors pe?rime?tre de protection AEP)
Pressions sur les zones humides :
Pressions liées à l'agriculture :
P1 : Non observé (présence de canaux et fossés)
P2 : Fonction observée (présence de terres labourées à proximité)
P3 : Non observé (dégradation par le bétail)
P4 : Non observé (entretien mécanique dégradant)
P5 : Fonction observée (pompage ou irrigation à proximité)
P6 : Non observé (présence d'un plan d'eau bordant la zone humide)
P7 : Pression identifiée (proximité de cultures à fort usage de produits phytosanitaires et intrants selon le RGP)
P19 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)

Pressions liées aux infrastructures et à l'urbanisation :

P10 : Non observé (route, gazoduc, voie ferrée…)
P11 : Pression identifiée (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)
P12 : Fonction observée (captage AEP à proximité)
P13 : Non concerné (proximité d'un captage AEP superciciel en amont - qui prélève une certaine quantité d'eau)
P14 : Non observé (remblais ou décharges sauvages)
P15 : Fonction observée (pollution organique ou chimique)
P17 : Non observé (cours d'eau canalisé)
P18 : Fonction observée (présence d'un ouvrage dans la zone humide)

Pressions liées à un désordre écologique ou aux usages :

P8 : Non observé (dégradation par les sports mécaniques)
P9 : Non observé (dégradation liée à des accès pour les loisirs)
P16 : Non concerné (présence d'espèces végétales invasives perturbant le bon fonctionnement des écosystèmes)

Critères de pondération de la note des pressions :

PCP1 : x 1,5 (zonage A du PLU)
PCP2 : x 1,5 (STEP située entre 100 m et 1 km à l'amont de la zone humide)
PCP3 : x 1,5 (niveau global des pressions moyen)

Zone humide n°124



Vers Banal, le 06/07/2017 par Jérémy Cuvelier.



Lit mineur vers Banal, le 06/06/2017 par Jérémy Cuvelier.



Fasciès des prairies non dominées par des espèces végétales hygrophiles, vers la Tuilerie, le 06/06/2017 par Jérémy Cuvelier.



Vers la Maison Neuve, le 06/06/2017 par Jérémy Cuvelier.

Zone humide n°124

Pédologie :

Id	Type de sol	Sondage	Hydromorphie	Nappe	Commentaire
20	Fluviosol	Négatif	0	0	friche post-culturale
21	Fluviosol	Négatif	0	0	
22	Fluviosol	Négatif	0	0	pâture chevaux

Les espèces à enjeu patrimonial sont indiquées en gras, avec les éléments d'information suivants :
- An.1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 dite directive oiseaux,
- An.2 et An.4 : espèce inscrite à l'annexe 2 ou l'annexe 4 de la directive européenne 92/43 dite directive habitats-faune-flore,
- F : espèce protégée en France,
- Znieff : espèce importante pour la désignation régionale des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Liste des espèces associées à la zone humide :

Flore :

Aristolochia clematitis L., 1753
Carex otrubae Podp., 1922
Carex pendula Huds., 1762
Eupatorium cannabinum L., 1753
Fraxinus angustifolia Vahl, 1804
Laphangium luteoalbum (L.) Tzvelev, 1994
Mentha aquatica L., 1753
Mentha pulegium L., 1753
Populus nigra L., 1753
Rumex conglomeratus Murray, 1770
Scirpoides holoschoenus (L.) Soják, 1972
Teucrium scordium L., 1753
Veronica anagallis-aquatica L., 1753

Faune :

Squalius cephalus (Linnaeus, 1758)

Sources des observations :

Jean-Laurent Hentz (BE)